



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°78-2023-129

PUBLIÉ LE 31 MAI 2023

Sommaire

Préfecture des Yvelines / Direction des sécurités

78-2023-05-31-00011 - Procès-Verbal BNSSA - AVSS - 22.04.2023 (1 page) Page 3

78-2023-05-31-00012 - PV BNSSA AVSS 78 - 22.04.2023 (1 page) Page 5

Préfecture des Yvelines / DRCT

78-2023-05-26-00003 - Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire de la SAS « POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE FERNEL », nom commercial « POMPES FUNEBRES DE FRANCE », sise sur la commune de Meulan-en-Yvelines (2 pages) Page 7

Préfecture des Yvelines

78-2023-05-31-00011

Procès-Verbal BNSSA - AVSS - 22.04.2023



Procès-verbal d'évaluation de formation ou d'examen

Formation/Examen : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique - EXAMEN BNSSA
Date de début : 22-04-2023 Date de fin : 22-04-2023
Département : 78 - Yvelines
Numéro de formation : F-2023-30062
Association : ACTEURS-VOLONTAIRES DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME
Responsable Pédagogique
ou président(e) du jury : PARTOUCHE Axel
1000398|H|F|N|78|5316

Nom Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Evaluation	Numéro diplôme
M. APPERT Pascal	14/02/1964	FONTENAY-AUX-ROSES 92	Absent	
M. BRAR Renaud	30/10/1972	COLOMBES 92	Oui	2023-220847
M. CALINAUD Didier	26/10/1965	VERSAILLES 78	Oui	2023-220848
M. CRESPEL Rayan	10/10/2000	SARCELLES 95	Absent	
M. GHENAM Farid	02/08/1965	MORÊT-SUR-LOING 77	Oui	2023-220850
M. HUCHELOUP Frédéric	30/11/1973	ROUEN 76	Oui	2023-220851
M. JEAN.BAPTISTE Rémy	03/01/1995	LE-CHESNAY-ROCQUEN COURT	Oui	2023-220852
Mme NONET Améline	28/04/2004	CHÂTELERAULT 86	Non	

Liste des formateurs / Membres du jury :

Nom Prénom	Numéro licence
CHIGNARA Francis (Validée)	1000031 H F N 78 05316
ESTEBAN Frédéric (Validée)	1000389 H F N 78 5316
FURA Clothilde (Validée)	1000407 F F N 78 5316

Préfecture des Yvelines

78-2023-05-31-00012

PV BNSSA AVSS 78 - 22.04.2023



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Procès-verbal d'évaluation de formation ou d'examen

Formation/Examen : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique - EXAMEN BNSSA
Date de début : 22-04-2023 Date de fin : 22-04-2023
Département : 78 - Yvelines
Numéro de formation : F-2023-30062
Association : ACTEURS-VOLONTAIRES DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME
Responsable Pédagogique
ou président(e) du jury : PARTOUCHE Axel
1000398|H|F|N|78|5316

Nom Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Evaluation	Numéro diplôme
M. APPERT Pascal	14/02/1964	FONTENAY-AUX-ROSES 92	Absent	
M. BRAR Renaud	30/10/1972	COLOMBES 92	Oui	2023-220847
M. CALINAUD Didier	26/10/1965	VERSAILLES 78	Oui	2023-220848
M. CRESPEL Rayan	10/10/2000	SARCELLES 95	Absent	
M. GHENAM Farid	02/08/1965	MORÊT-SUR-LOING 77	Oui	2023-220850
M. HUCHELOUP Frédéric	30/11/1973	ROUEN 76	Oui	2023-220851
M. JEAN.BAPTISTE Rémy	03/01/1995	LE-CHESNAY-ROCQUEN COURT	Oui	2023-220852
Mme NONET Améline	28/04/2004	CHÂTELZÉRAULT 86	Non	

Liste des formateurs / Membres du jury :

Nom Prénom	Numéro licence
CHIGNARA Francis (Validée)	1000031 H F N 78 05316
ESTEBAN Frédéric (Validée)	1000389 H F N 78 5316
FURA Clothilde (Validée)	1000407 F F N 78 5316

ACTEURS-VOLONTAIRES EN SAUVETAGE ET SECOURISME

15 rue Montaigne - 78140 Vélizy-Villacoublay

E-mail : avss78@ffss.fr

SIRET : 842 449 126 00023 - APE : 9499Z

Organisme de formation professionnelle

N°11 78 83873 78

Affiliée à la FFSS N°5316

Le Président,
Francis CHIGNARA

Préfecture des Yvelines

78-2023-05-26-00003

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire de la SAS « POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE FERNEL », nom commercial « POMPES FUNEBRES DE FRANCE », sise sur la commune de Meulan-en-Yvelines



**Arrêté n°
portant habilitation dans le domaine funéraire de la
SAS « POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE FERNEL », nom commercial
« POMPES FUNEBRES DE FRANCE »,
sise sur la commune de Meulan-en-Yvelines**

**Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu la demande formulée le 16/05/2023 et complétée le 23/05/2023 par Monsieur Fernando DE SOUSA, président de la SAS « POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE FERNEL », nom commercial « POMPES FUNEBRES DE FRANCE », sise 23 rue Georges Clémenceau à Meulan-en-Yvelines (78250) en vue de l'habilitation accordée à la société susvisée ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} : La SAS « POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE FERNEL », nom commercial « POMPES FUNEBRES DE FRANCE » sise 23 rue Georges Clémenceau à Meulan-en-Yvelines (78250), dirigée par Monsieur Fernando DE SOUSA, est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- le transport des corps avant mise en bière, en sous-traitance,
- le transport des corps après mise en bière, en sous-traitance,
- l'organisation des obsèques,
- la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, des urnes cinéraires,
- la fourniture des corbillards et des voitures de deuil, en sous-traitance,
- la fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est 23-78-0216.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans à compter du 26/05/2023.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

.../...

Adresse des guichets : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Tél : 01.39.49.78.00 - www.yvelines.gouv.fr
Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (Préfecture des Yvelines - bureau de la réglementation générale) ou d'un recours hiérarchique (Ministre de l'intérieur et des Outre-mer - place Beauvau - 75800 Paris cedex 08).

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Versailles, le 26/05/2023

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de la réglementation et des collectivités territoriales



Laurent BARRAUD